

**MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS
PROVINCE DE QUÉBEC
G0L 1K0**

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le vendredi 1^{er} avril 2011, à 9 h 30, à la salle du conseil au 6201, chemin de l'Île.

Sont présents messieurs les conseillers Charles Méthé et Francis Michaud et mesdames les conseillères Marie-Paul Bourassa et Louise Newbury formant quorum sous la présidence de monsieur, Gilbert Delage, maire.

1. Ouverture de la session

L'ouverture de la session est faite à 9 h 50 par monsieur Gilbert Delage.

2. Vérification du quorum

Le quorum est constaté à 9 h 50. Quatre membres sont présents.

3. Adoption de l'ordre du jour

11.04.01.01 Madame Marie-Paul Bourassa propose l'adoption de l'ordre du jour avec les modifications suivantes : 9.6 Invitation du MTQ et de la STQ, 9.7 Achat d'abat-poussière.

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 4 mars 2011

11.04.01.02 Madame Marie-Paul Bourassa propose l'adoption du procès-verbal de la session régulière du 4 mars 2011 avec modifications.

Adoptée à l'unanimité

5. Suivis au procès-verbal

Arrivée de Monsieur Charles Méthé à 10 h.

La tarification pour les clients du service Internet recevant leur signal de la tour du Chemin du Phare a été rétablie.

La campagne pour l'acquisition d'avertisseurs de fumée a été lancée le 9 mars dernier. À ce jour 102 avertisseurs subventionnés et 5 non subventionnés ont été commandés par 30 propriétaires.

Une lettre a été envoyée à la Société des Traversiers du Québec (STQ) réitérant les demandes de la Municipalité et faisant état des éléments d'insatisfaction qui ont été notés dans le sondage. Le questionnaire et les résultats détaillés ont été transmis à la STQ.

Monsieur André Lévesque a été informé de la décision du conseil relativement à sa demande de dérogation mineure.

6. Rapport du Maire

Monsieur le Maire et le directeur général ont rencontré madame Anne-Marie Asselin de la Société des Traversiers du Québec accompagnée du propriétaire de la compagnie d'hélicoptère HéliSport et du pilote de l'hélicoptère au sujet de la proposition de conditions de transport pour le service d'hélicoptère faite par la STQ. Pour la municipalité le but de la rencontre était de présenter les besoins de la population : prix, statut de résident présenté par la STQ, la problématique des bagages.

Monsieur Delage a rencontré monsieur Jean D'Amour. Il a fait part des dossiers suivants : les coûts de la SQ, les coûts du Pont de Glace et une demande de subvention auprès du Ministère des Transports pour l'achat de gravier. Des réponses sont attendues sous peu.

Monsieur Francis Michaud fait part que le chemin d'hiver menant au village de L'Isle-Verte que devait entretenir le Club de motoneige Les Verlois, n'a jamais été entretenu par ces derniers. Il ne devrait donc pas y avoir de facturation de leur part. Monsieur Michaud recommande aussi qu'une affiche de fermeture du pont de glace soit mise à la jonction avec «les îlets» afin que les motoneigistes empruntant le chemin en provenance de L'Isle-Verte ne s'aventurent pas sur le fleuve lorsque le pont est dangereux.

7. Période de questions

Cinq personnes sont présentes. Les sujets qui ont été traités sont : l'échéancier de réalisation du site Web, l'information de la population concernant les travaux qui seront réalisés au quai, l'utilisation qui sera faite du document de politique familiale, le mauvais emplacement du panneau d'information au criard sur le site du phare.

8. Affaires en cours

8.1 Adoption du Projet de Politique familiale et des aînés

- 11.04.01.03** Considérant le bien fondé pour la municipalité de se doter d'une politique familiale et des aînés ;
Considérant les consultations publiques faites pendant son élaboration ;

Madame Marie-Paul Bourassa propose que le conseil adopte le projet de politique familiale intergénérationnelle municipale «Vivre à l'île, vivre mieux».

Adoptée à l'unanimité

- 11.04.01.04** Considérant les recherches de prix effectuées auprès de deux entreprises ;

Monsieur Charles Méthé propose que le conseil autorise la réalisation de l'impression du document de politique familiale à l'imprimerie L'Impression au montant de 1 869 \$ plus taxes, sur papier recyclé et en couleur.

Adoptée à l'unanimité

- 11.04.01.05** Considérant les contacts pris auprès de deux infographistes pour réalisation la présentation finale du document de politique familiale ;
Considérant la proximité de l'une et son habitude de travail avec l'imprimeur retenu ;

Monsieur Charles Méthé propose que la municipalité retienne les services de l'entreprise Visuel Design pour la réalisation de travaux d'infographie pour le document de politique familiale pour un montant maximal de 500 \$.

Adoptée à l'unanimité

8.2 Adoption de la politique de gestion contractuelle

- 11.04.01.06** Considérant l'obligation faite aux municipalités, en vertu de l'article 938.1.2 du Code municipal, de se doter d'une Politique de gestion contractuelle ;
Considérant les conditions particulières de la municipalité quant à sa population et sa géographie ;

Madame Louise Newbury propose que le conseil adopte le document intitulé «Politique de gestion contractuelle».

Adoptée à l'unanimité

- 11.04.01.07** **Monsieur Gilbert Delage propose** que le conseil adopte la politique d'embauche du personnel suivante :

«Dans tous les cas d'embauche de personnel, la Municipalité procédera par concours. Une offre d'emploi sera affichée et des invitations seront faites pour susciter un maximum de candidats (tes). Un jury de sélection sera nommé par le Conseil. Le Directeur général est membre d'office des jurys.

Dans le cas d'employés (es) occasionnels (les), la Municipalité, après concours, créera une liste de candidats (es) possédant les qualificatifs nécessaires à l'emploi. Le Conseil nommera les membres du jury de sélection. Le Directeur général est membre d'office des jurys.

En cours d'année, en fonction des besoins, ces employés seront appelés à travailler sans aller à nouveau en concours. Dans tous les cas, une période de probation permettra à la personne choisie de rester sur la liste pour les années à venir.»

Adoptée à l'unanimité

8.3 Conditions de transport du service d'hélicoptère

11.04.01.08

Considérant les conditions de transport pour le service d'hélicoptère soumises par la Société des Traversiers du Québec ;
Considérant qu'il n'y a aucune entreprise de service à l'Île notamment en électricité, plomberie, entrepreneur général, épicerie ;
Considérant que tous les fournisseurs avaient le tarif «résidant» dans le passé ;
Considérant les besoins au niveau scolaire ;
Considérant les besoins exprimés par la population pour le service de transport par hélicoptère ;
Considérant l'adoption de la politique familiale ;

Monsieur Gilbert Delage propose

Que les conditions de transport établies par la Société des Traversiers du Québec soient interprétées avec souplesse, particulièrement concernant le transport de marchandise ;

Qu'en cas d'annulation de service le vendredi matin le service soit maintenu l'après-midi, si possible, et repris le samedi matin ;

Qu'en cas d'annulation de service le lundi matin ou le mercredi matin le service sera annulé pour la journée et repris entièrement le lendemain ;

Que la quantité de bagage admissible sans frais supplémentaire tienne compte de l'absence de service sur l'île notamment l'épicerie, la quincaillerie, etc. ;

Que le tarif résident s'applique aux fournisseurs de service des résidents ;

Que le conseil maintienne ses demandes relatives à la tarification durant la période des fêtes et de service cinq jours pour les fins scolaires ;

Qu'à la liste des résidents de la STQ que l'on ajoute les enfants et les petits enfants des propriétaires.

Adoptée à l'unanimité

11.04.01.09

Considérant qu'il y a confusion sur les heures de service (premier départ et temps d'attente) ;

Monsieur Gilbert Delage propose

Que l'hélicoptère soit en poste avant 8 h et 15 h 30 afin que les premiers départs soient faits à 8 h et 15 h 30 s'il y a un nombre suffisant de personnes pour le départ et que l'on transporte tous les passagers présents ;

Que les départs suivants soient à 8 h 30, 9 h et 9h 30, le matin et 16 h, 16 h 30 et 17 h l'après-midi pour l'horaire du printemps et à 14 h 30, 15 h 00 et 15 h 30 l'après-midi pour l'horaire d'automne-hiver.

Adoptée à l'unanimité

8.4 Transport à marée basse

Monsieur Delage avait relancé les 3 principaux intervenants (Agence de la Santé et des Services sociaux, Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-

du-Loup, Société des Traversiers du Québec) peut de temps après la rencontre du 16 juillet. Aucun n'avait montré de modification à la position qu'ils avaient lors de cette assemblée. Le Comité de santé a tenu une rencontre avec les 3 intervenants en février sans en avoir informé la municipalité. Le compte-rendu de cette rencontre est venu tardivement. Le Comité de santé a demandé à Monsieur Delage de participer à une rencontre avec Monsieur D'Amour pour demander une rencontre avec les chefs de cabinet des trois ministères concernés. Monsieur Delage a refusé de participer à cette rencontre parce qu'il jugeait que cela n'était pas à propos. Le Comité de santé a acheminé à Monsieur Delage une demande pour que le conseil délègue une personne pour accompagner le comité dans ses démarches politiques.

11.04.01.10

Considérant que la Municipalité avait accepté la présidence du comité de coordination pour la mise en place d'un système d'évacuation médicale d'urgence et de transport scolaire en vertu de la résolution numéro 10.08.13.04 ;

Considérant les démarches poursuivies par le Comité de santé et que pour la suite des démarches, il est plus opportun que le Comité de santé coordonne les opérations ;

Considérant la demande faite par le Comité de santé que la municipalité délègue une personne auprès du comité dans la poursuite des démarches ;

Considérant qu'il y a lieu de revoir la résolution numéro 10.08.13.04 ;

Madame Louise Newbury propose

Que la Municipalité n'assume plus la présidence du comité de coordination pour la mise en place d'un système d'évacuation médicale d'urgence et de transport scolaire ;

Que le conseil nomme Gilbert Delage comme accompagnateur du comité de santé dans ses démarches politiques ;

Que le représentant de la municipalité puisse participer aux discussions du comité de santé sur la question du transport à marée basse ;

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 10.08.13.04.

Adoptée à l'unanimité

8.5 Service de transport collectif terrestre

Madame Marie-Paul Bourassa fait état de l'évolution du dossier. La correction du plan d'affaire fait avec Simon Castonguay a été déposée à M. Dufour du CLD. Un calcul du coût de fonctionnement pour 3 ans sera fait. Le budget de démarrage est réduit n'ayant pas besoin d'un fond de roulement aussi élevé puisqu'il y a une contribution financière des usagers. L'apport financier de la Municipalité de 20 % pourrait se trouver réduite par la venue de commanditaires.

Pour le Fonds municipal vert il y a eu discussion avec M. Israël Poirier, représentant au Québec. Nous devons avoir un plan municipal de développement durable et une étude de faisabilité. Il y a possibilité de combiner un essai sur le terrain et une étude de faisabilité. Madame Bourassa demandera si une évaluation de son expérience avec le véhicule électrique permettrait de combler le besoin d'une étude de faisabilité.

La Corporation des Maisons du Phare a émis une inquiétude concernant la mise en place du service de navette électrique pendant l'opération de la navette régulière en ce qui concerne la possibilité de perte de revenu.

8.6 Projet de bibliothèque et de salle communautaire

Madame Louise Newbury fait part que suivant ses échanges avec l'architecte l'estimation des coûts devrait être fait pour le 22 avril et que les plans suivraient en mai.

9. Affaires nouvelles

9.1 Renouvellement du permis d'opération du camping Le Myosotis

11.04.01.11 Considérant le règlement numéro 118 ;
Considérant le rapport d'inspection de l'inspecteur adjoint sur le camping Le Myosotis déposé le 9 août 2010 ;
Considérant les correctifs apportés par les propriétaires du camping en date du 10 septembre 2010 ;
Considérant les documents déposés suivants : Plan de sécurité-incendie, Règlements généraux du camping, Plan de localisation des installations de camping.

Monsieur Charles Méthé propose que la municipalité renouvelle le permis d'opération du camping Le Myosotis à monsieur Gérald Dionne jr et madame Hélène Dionne sous réserve que les correctifs soient complétés (notamment le puits et les eaux grises) et de s'assurer de l'application du règlement avant l'ouverture (aspect sauvage du rivage et la distance des emplacements à l'égard des voisins).

Adoptée à l'unanimité

9.2 Adhésion à l'Union régionale des Loisirs et des Sports du Bas-Saint-Laurent

11.04.01.12 **Madame Marie-Paul Bourassa propose** l'adhésion de la Municipalité à l'Union régionale des Loisirs et des Sports du Bas-Saint-Laurent au montant de 75 \$.
Adoptée à l'unanimité

9.3 Prouration mandatant des représentants autorisés auprès Revenu Québec pour l'utilisation de clicSÉQUR

Considérant qu'à compter du mois de juin l'accès aux services en ligne du Ministère des Affaires municipales (programme de financement, prévisions budgétaires, rapports financiers) passera par le service sécurisé clicSÉQUR du Ministère du Revenu.

Considérant que la municipalité doit nommer un mandataire et un substitut autorisés à accéder au site ;

11.04.01.13 **Monsieur Gilbert Delage propose** que le conseil nomme Denis Cusson, directeur général, comme responsable des services électroniques pour la Municipalité pour utiliser le système clicSÉQUR, et Anaïs Giroux-Bertrand comme substitut.

Adoptée à l'unanimité

9.4 Entente de service Internet haute vitesse

Considérant la nécessité d'avoir une entente écrite de service entre la Municipalité et ses clients pour le service Internet décrivant les conditions de service ;

11.04.01.14 **Madame Marie-Paul Bourassa propose** que le conseil adopte le projet d'Entente de service Internet avec sa clientèle décrivant les conditions de service et qu'elle soit remise à tous les usagers.

Adoptée à l'unanimité

9.5 Don du livre «L'île Verte, le fleuve, une île et son phare» à Paul-Louis Martin

11.04.01.15 Considérant l'intérêt porté par Monsieur Paul-Louis Martin pour le patrimoine architectural de l'Île ;

Monsieur Charles Méthé propose que la Municipalité remette à Monsieur Paul-Louis Martin un exemplaire du livre «L'île Verte, le fleuve, une île et son phare».

Adoptée à l'unanimité

9.6 Invitation du MTQ et de la STQ

Le Ministère des Transports du Québec et la Société des traversiers du Québec invitent les membres du conseil municipal à une conférence de presse le lundi 4 avril. Le sujet n'est pas indiqué mais il devrait être question de la construction d'un nouveau traversier.

9.7 Octroi du contrat pour l'achat d'abat poussière

11.04.01.16 Considérant que Sel Warwick a été la seule entreprise à déposer une soumission et que le prix est presque identique à celui de l'an dernier ;

Monsieur Charles Méthé propose que la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs achète de la compagnie Sel Warwick 220 sacs de 35 kg de chlorure de calcium 80 % - 87 % au coût unitaire de 21,36 \$ pour un montant total de 5 353,56 \$ incluant les taxes et que la livraison soit faite en mai 2011 à une date convenant aux deux parties.

Adoptée à l'unanimité

10. Rapport du comité consultatif d'urbanisme

10.1. Demande de permis de Monsieur Éric Vaillancourt et Madame Martine Lafleur pour la rénovation du bâtiment principal situé au 6901, chemin de l'Île

11.04.01.17 Considérant la demande de permis déposée par Monsieur Éric Vaillancourt et Madame Martine Lafleur pour la rénovation du bâtiment principal situé au 6901, chemin de l'Île ;

Considérant la recommandation positive du CCU ;

Madame Louise Newbury propose que le conseil accepte la demande de permis déposée par Monsieur Éric Vaillancourt et Madame Martine Lafleur pour la rénovation du bâtiment principal situé au 6901, chemin de l'Île consistant en la consolidation des murs, la condamnation de la fenêtre de la salle de bain, la démolition du bâtiment secondaire et de la dalle de béton à l'arrière, sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

10.2. Demande de permis de Monsieur Alain Caron et Madame Monique Tremblay pour la construction d'un bâtiment secondaire situé au 5302, chemin de l'Île

11.04.01.18 Considérant la demande de permis déposée par Monsieur Alain Caron et Madame Monique Tremblay pour la construction d'un bâtiment secondaire situé au 5302, chemin de l'Île;

Considérant la recommandation positive du CCU ;

Madame Louise Newbury propose que le conseil accepte la demande de permis déposée par Monsieur Alain Caron et Madame Monique Tremblay pour la construction d'un bâtiment secondaire de 24' x 40' situé au 5302, chemin de l'Île, sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

10.3. Demande de permis de Monsieur Alain Godbout pour la rénovation du bâtiment principal situé au 5801, chemin de l'Île

11.04.01.19 Considérant la demande de permis déposée par Monsieur Alain Godbout pour la rénovation du bâtiment principal et du bâtiment secondaire situé au 5801, chemin de l'Île ;

Considérant la recommandation positive du CCU ;

Madame Louise Newbury propose que le conseil accepte la demande de permis déposée par Monsieur Alain Godbout pour la rénovation du bâtiment principal et du bâtiment secondaire situé au 5801, chemin de l'Île, chemin de l'Île consistant au recouvrement des toitures du hangar et de la maison par un revêtement d'acier fini galvalume, sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

10.4. Demande de permis de Monsieur Bruno Paradis et Madame Brigitte Émond pour la construction d'un bâtiment secondaire situé au 8201, chemin de l'Île

11.04.01.20

Considérant la demande de permis déposée par Monsieur Bruno Paradis et Madame Brigitte Émond pour la construction d'un bâtiment secondaire situé au 8201, chemin de l'Île;

Considérant que la présente demande modifie le permis déjà accordé par la résolution 10.07.02.19

Considérant la recommandation positive du CCU ;

Madame Louise Newbury propose que le conseil accepte la demande de permis déposée par Monsieur Bruno Paradis et Madame Brigitte Émond pour la construction d'un bâtiment secondaire de 16' x 36' situé au 8201, chemin de l'Île, sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

10.5. Demande de modification du permis de Monsieur Bruno Vincent et Madame Brigitte Amoudry pour la construction d'un bâtiment secondaire situé au 8302, chemin de l'Île

11.04.01.21

Considérant la demande de modification de permis déposée par Monsieur Bruno Vincent et Madame Brigitte Amoudry pour l'ajout d'une fenêtre sur le côté nord du bâtiment secondaire situé au 8201, chemin de l'Île;

Considérant que la présente demande modifie le permis déjà accordé par la résolution 10.09.10.12 ;

Considérant la recommandation positive du CCU ;

Madame Louise Newbury propose que le conseil accepte la demande de modification de permis déposée par Monsieur Bruno Vincent et Madame Brigitte Amoudry pour l'ajout d'une fenêtre de toit de 54'' x 31'' sur le côté nord du bâtiment secondaire situé au 8201, chemin de l'Île, sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

10.6. Lauréats du programme de reconnaissance pour les années 2009-10

Madame Louise Newbury présente le rapport du comité de sélection des lauréats du programme de reconnaissance pour les années 2009-10.

11.04.01.22

Considérant les recommandations du comité de sélection des lauréats du programme de reconnaissance pour les années 2009-10 ;

Madame Louise Newbury propose que le conseil adopte le rapport du comité de sélection et félicite les lauréats dans les différentes catégories :

A-Catégorie secteur privé.

1. *Construction neuve d'un bâtiment principal* : Maison Lussier-Leblanc
2. *Construction neuve d'un bâtiment secondaire* : Aucune mention
3. *Restauration ou rénovation d'une maison ou d'un chalet* : La maison le Bateau phare appartenant à Pierre Fraser ex aequo avec la réplique de l'ancien clocher sur l'école du milieu appartenant à Mario Morin.
4. *Restauration ou rénovation d'un bâtiment secondaire* : L'ancienne usine coopérative de Pierre Fraser

5. *Entretien et mise en valeur d'un ensemble bâti* : Propriété de Martine Vally et Pierre-Henry Fontaine
6. *Aménagement paysager* : Aucune mention

B- Catégorie institutionnelle et commerciale

1. *Travaux de construction, rénovation, restauration, mise en valeur du patrimoine bâti*. Le dispensaire appartenant au CLSC de Rivière-du-Loup
2. *Aménagement paysager* : Clôture de bois du cimetière fabriquée par Huguette Michaud et Réginald Fraser ex-aequo avec l'enfouissement des fils électriques aux Maisons du Phare

Adoptée à l'unanimité

11. Rapport des comités (représentants municipaux)

11.1. Circuit touristique – Louise Newbury

Les guides pour les musées pour la prochaine année sont trouvés.

11.2. Corporation de développement et de gestion touristique - Charles Méthé

Un compte-rendu de l'activité «*Île Verte sur glace*» a été publié dans L'Insulaire.

11.3. Société Inter-Rives – Gilbert Delage

Aucun rapport.

11.4. Corporation des Maisons du Phare - Louise Newbury

L'assemblée générale aura lieu le 4 juin. En ce qui concerne la navette, la Corporation devra encore en assumer la responsabilité parce que la SIR ne permet pas que le permis soit transféré à un privé. Une vérification sera faite auprès de la MMQ de la couverture d'assurance du transport collectif.

Madame Louise Newbury dépose une demande de la Corporation pour que le service internet que la Corporation ne soit pas considérée comme commercial au niveau de sa tarification et du coût de l'équipement.

Monsieur Delage certifie qu'il n'y a pas de frais d'installation pour l'antenne même si dans le cas présent l'antenne était achetée auprès de M. Paradis et de Mme Émond.

À venir, une rencontre avec la municipalité pour le renouvellement de l'entente pour l'opération des Maisons du Phare avec la Corporation. Le conseil d'administration de la Corporation se questionne sur le transfert des coûts d'assurance à la Corporation considérant qu'elle n'est pas bénéficiaire en cas de sinistre.

11.5. Culture et loisirs / Bibliothèque – Marie-Paul Bourassa

L'activité de «Cabane à sucre» et de randonnée en raquette qui s'est tenu le samedi 5 mars a été un succès avec la participation de près de 40 personnes. Le poste de trésorier n'a pas encore été comblé. Madame Suzanne Chénard a accepté de faire la tenue des livres jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra le samedi 21 mai en début d'après-midi au Phare. Une assemblée générale spéciale pour modifier les règlements généraux précédera l'assemblée annuelle. Pour les emplois pour le Camp de jour, 3 cv. ont été reçus. Une assurance supplémentaire pour les administrateurs de la corporation pour le Camp de jour a été prise et ajouté au budget du Camp de jour.

11.6. Affaires familiales et des aînés - Marie-Paul Bourassa

Le lancement de la politique familiale aura lieu le samedi 21 mai au Phare.

12. Rapport du directeur général

Le directeur général dépose son rapport au conseil

13. Trésorerie

13.1 Dépôt du rapport trimestriel

Le directeur général dépose le rapport financier trimestriel. À cette étape il n'y a pas d'écart notable dans les prévisions de revenus et de dépenses.

13.2 Adoption des dépenses du mois

11.04.01.23 **Monsieur Gilbert Delage propose** l'adoption des dépenses du mois qui sont en annexe au montant de 14 216,84 \$
Adoptée à l'unanimité

Je, soussigné, Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier certifie avoir les liquidités nécessaires au compte 2402 sous réserve des crédits nécessaires aux postes concernés suite à l'acceptation des transferts de poste.

Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier

14. Correspondance

Une liste complète de la correspondance reçue est déposée.

15. Affaires divers

16. Levée de l'assemblée

11.04.01.24 L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur Gilbert Delage propose** la levée de l'assemblée à 13 h 32.
Adoptée à l'unanimité

Gilbert Delage, Maire

Denis Cusson, Directeur général

Je, Gilbert Delage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.